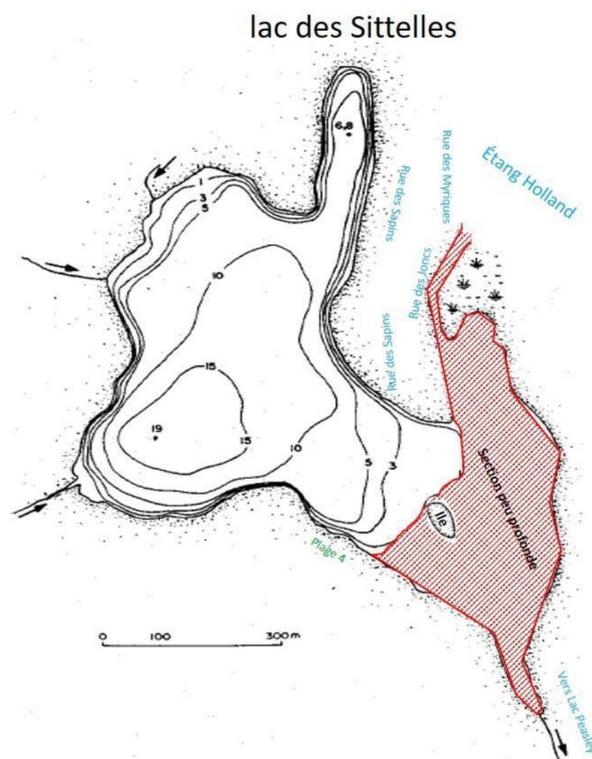


## Rappels importants pour les utilisateurs d'embarcations à moteur

**Il est interdit de naviguer dans la section peu profonde du lac.**



Cette portion du lac est représentée par la section hachurée en rouge. Cette zone est délimitée par la pointe des rue des Sapins, des Myriques et des Joncs, ainsi que par l'étang Holland, le chemin Clark et la décharge du lac.

**Les propriétaires qui résident dans cette section doivent emprunter la route navigable la plus courte pour se rendre dans la partie permise.** Le retour, dans leur port d'attache, doit se faire de la même manière.



Les utilisateurs d'embarcations à pagaie comme les kayaks, canots, planches à pagaie ne sont pas touchés par cette mesure. Leurs déplacements dans la section peu profonde n'aura pas d'impact sur l'écosystème du lac.

Vous trouverez, en cliquant sur le bouton ci-bas, le code de conduite pour la navigation sur le lac des Sittelles. Ce document est accessible en tout temps sur le site Web de l'APLS.

Code de conduite pour la navigation sur le lac des Sittelles

Brigitte Baron  
Communications, bénévole



**APLS**

Association  
des propriétaires  
du lac des Sittelles

[WWW.lac-sittelles.org](http://www.lac-sittelles.org)

**APLS**

1, rue du lac des Sittelles, J0B 1B0, Austin

This email was sent to {{contact.EMAIL}}

You've received this email because you've subscribed to our newsletter.

[Se désinscrire](#)

